



La priorité : maintenir les cantines scolaires pour les enfants



LE COMITE DE JUMELAGE LENTILLY – KOUILA (Burkina Faso)

en association avec les enfants
des écoles de Kouila-Ziniaré



sont heureux de vous donner
des nouvelles du village

APPEL A DONS 2020



**Le soutien aux cantines reste la priorité du Comité de Jumelage.
Continuons ensemble notre action !**

Le Comité approvisionne les cantines de
3 écoles primaires, 1 collège et 1 lycée.

Au total chaque jour, **1 500 enfants**
bénéficient d'un repas composé de riz
et de haricots.

Un espace de préparation des repas a
été construit dans chaque école.



Grâce à la **réparation du forage**, les
500 collégiens et lycéens ont
désormais accès à une pompe à eau.

Un préau a été construit au lycée et
des panneaux solaires ont été
installés dessus pour assurer
l'éclairage d'une salle et du préau.

A Kouila, il n'y a ni eau courante, ni
électricité et il fait nuit à 18h toute
l'année.

Deux nouvelles bibliothèques
ont été installées dans les écoles.

ET EN PROJET

Financement de **300 nouvelles lampes**
solaires à destination des villageois et
aménagement des jardins maraîchers
(bassins de rétention
et clôtures de protection).



Comité jumelage coopération Lentilly - Kouila

15 rue de la mairie

69210 Lentilly (boîte aux lettres à disposition près de la Mairie)

Email lentilly.kouila@free.fr

Tel. 04 74 01 76 85 ou 04 74 01 70 73

Site Internet cooperationlentillykouila.org

APPEL A DONS – ANNEE 2020

Je soussigné(e)

NOM : **Prénom :**

Adresse :
.....

Adresse électronique :

(pour éviter les frais d'affranchissement)

souhaite parrainer les cantines pour :

- ☐ un enfant ☐ trois enfants
☐ deux enfants ☐ enfants

**1 an de cantine
pour 1 enfant
coûte 25 €**

en versant la somme de euros

- ☐ en espèces
☐ par chèque, à l'ordre du *Comité de jumelage coopération Lentilly- Kouila*

Un reçu fiscal vous sera remis par l'association (en mars 2021).

- ☐ **Oui, j'accepte de recevoir par mail mon reçu fiscal et
des nouvelles du jumelage**

Les dons versés peuvent être déduits à 66% des impôts.

**Les dons serviront en priorité au financement des repas
pour les 1 500 enfants des 5 écoles**

Date :

Signature :

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site
cooperationlentillykouila.org